

*Article 43 du Règlement*

Que la Société canadienne d'hypothèques et de logement négocie de façon définitive avec la province de la Saskatchewan pour déterminer une fois pour toutes le montant des hypothèques établi en fonction de la valeur des maisons à la date d'occupation.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Français]

## LA CONSTITUTION

ON DEMANDE QUE LES DISCOURS DES CHEFS DE PARTIS FÉDÉRAUX SOIENT INTÉGRALEMENT TÉLÉDIFFUSÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Henri Tousignant (Témiscamingue):** Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une affaire importante.

Étant donné l'importance de la question qui fait présentement le sujet du débat en cette Chambre, étant donné également que nous souhaitons tous que le plus de Canadiens possible soient bien informés sur la question constitutionnelle, je propose, appuyé par l'honorable député de Missisquoi (M. Bachand):

Que la Chambre exige de la société Radio-Canada de transmettre intégralement à la télévision avec la publicité adéquate au préalable les discours des honorables chefs de partis politiques en cette Chambre, soit celui de l'honorable chef du Nouveau parti démocratique, celui du chef de l'opposition officielle et également celui du chef du gouvernement (MM. Broadbent, Clark et Trudeau).

**Mme le Président:** Une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1410)

[Traduction]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—L'OPPOSITION À L'INTERVENTION SOVIÉTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que les événements en Pologne ont, d'après tous les bulletins d'informations, intensifié la menace d'une intervention soviétique en ce pays et comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) a refusé de proposer la convocation d'une réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN pour discuter l'incidence de cette menace sur la Pologne et l'alliance des pays occidentaux,

je propose donc, appuyé par l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M<sup>lle</sup> MacDonald):

Que la Chambre blâme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui hésite encore à entreprendre des démarches positives, soit directement, soit de concert avec nos alliés de l'OTAN afin de faire savoir à l'Union soviétique que le Canada s'oppose énergiquement à toute intervention de sa part dans les affaires intérieures de la Pologne.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

## LES PARTIS POLITIQUES

LE FINANCEMENT DU PARTI LIBÉRAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Ron Stewart (Simcoe-Sud):** Madame le Président, puis-je le parti libéral du Canada réclame \$150 aux gens qui désirent assister à des réunions avec les ministres du Cabinet, je propose, avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que le solliciteur général, qui est censé être chargé de la circonscription de Simcoe-Sud, organise une réunion de ce genre dans ma circonscription pour discuter de la constitution avec ses invités, et notamment de la constitutionnalisation des droits linguistiques, et que l'argent recueilli à cette occasion soit versé à une œuvre de charité locale et non dans les coffres de mon association politique, de façon à assurer l'application de méthodes vraiment démocratiques et la réélection du député actuel de Simcoe-Sud.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

EL SALVADOR—LE PREMIER ANNIVERSAIRE DE L'ASSASSINAT DE L'ARCHEVÊQUE ROMERO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bob Ogle (Saskatoon-Est):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente qui, j'espère, ralliera le consentement unanime de la Chambre. Aujourd'hui marque le premier anniversaire de l'assassinat de l'archevêque Oscar Romero du Salvador. Je propose, appuyé par le député de Trinity (M<sup>lle</sup> Nicholson) et le député de Waterloo (M. McLean):

Que la Chambre exprime à l'unisson sa solidarité avec le peuple du Salvador en se remémorant une des dernières paroles de leur bien-aimé archevêque: «Ils peuvent me mettre à mort mais ils ne parviendront pas à étouffer la clameur qui monte du peuple réclamant justice».

**Mme le Président:** La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime à cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.